



Est-ce que l'abus de droit fiscal est un délit fiscal??

Par **Sara Sicco**, le **12/02/2017** à **15:39**

Bonjour! Je suis une étudiante italienne et je suis en train de faire ma dissertation finale en droit fiscal sur l'abus de droit. Je voudrais aussi analyser la situation française mais j'ai des problèmes à trouver de matériel suffisant de l'Italie. En particulier je ne comprends pas si en France l'abus de droit est sanctionnée pénalement. Depuis la réforme du 2008 l'art. L64 LPF est applicable pas seulement à les actes fictifs (simulation) mais aussi à la fraude à la loi et je ne comprends pas si, dans ce dernier cas, l'abus de droit comme fraude à la loi peut être aussi susceptible de sanction pénal càd si peut être considérée un délit fiscal.
Merci beaucoup de me aider :)

Par **Visiteur**, le **12/02/2017** à **23:03**

Bonsoir Sara,
Mes connaissances sont trop faibles pour vous aider vraiment en la matière,mais je pense qu'il faut potasser sur la base de la procédure d'abus de droit fiscal objet de l'article L. 64 du Livre des procédures fiscales.
<http://www.village-justice.com/articles/droit-matiere-fiscale-contours-precis,12124.html>